L'Institut d'études bordelais COHDA devient société à mission

dimanche 26 novembre 2023, par lpe

Dans un contexte où le secteur des études et enquêtes d'opinion est mis à mal avec la loi contre la fraude [1], Cohda, institut d'études quantitatives se démarque en proposant depuis Bordeaux, des expertises à forte valeur ajoutée à des clients publics et privés basés dans toute la France, et des plateaux internalisés lui conférant une forte réactivité et une approche singulière du métier.

Cette **PME** créée en 2011 (émanation du service études de Téléperformance) et forte de près de 40 collaborateurs, défend aujourd'hui à la fois l'utilité et la noblesse de ce métier – « écouter la société pour éclairer et guider les décideurs » -, des valeurs de conseil, d'inclusion et d'éthique, et des emplois créés sur le territoire néo-aquitain. Des raisons qui ont poussé en 2023 sa dirigeante et le comité de direction à faire de COHDA une Société à mission.

Une PME bordelaise au service de son territoire

12 ans après la reprise par **Séverine GOASGUEN** du département « études et sondages » de Téléperformance qu'elle dirigeait alors, le bilan est bon : une croissance continue du Chiffre d'affaires en 12 ans (+ 64%), **1.9 million d'euros de CA au 31/12/22** (2.3 M projeté en 2023), une centaine de clients accompagnés par an. Et ce, grâce à la mobilisation de la dizaine de salariés historiques et de tous ceux qui ont ensuite embarqué : 18 salariés permanents (CDI) au total et 184 enquêteurs missionnés en 2022 correspondant à 22 ETP. Particulièrement reconnue pour son expertise sur 3 types d'enquêtes (satisfaction, insertion professionnelle et observatoire des loyers), l'équipe de spécialistes veille à être sur des sujets nobles, en lien avec la société qui change, la gouvernance des territoires.

L'objectif de Cohda après 2023 ? Stabiliser la croissance de l'entreprise, développer une offre au service des politiques RSE de ses clients mais aussi gagner en visibilité sur le territoire néo-aquitain. A ce jour, seuls 10% de son CA est réalisé pour des acteurs de Nouvelle-Aquitaine alors que des marques et comptes nationaux font appel à ses services.

« Devenir société à mission devient pour COHDA un moyen de défendre son secteur et d'afficher les lettres de noblesse d'un métier peu reconnu » explique sa fondatrice Séverine Goasguen

La loi Naegelen du 1er juillet 2023 bouscule les métiers des instituts d'études : mise en place d'un nouveau plan de numérotation, obligation d'afficher un numéro polyvalent vérifié (NPV) et interdiction d'utiliser un téléphone commençant par 06 ou 07. S'il s'agit d'une bonne nouvelle pour la protection des consommateurs, les instituts d'études se retrouvent « logés à la même enseigne » que les entreprises de télémarketing, et leurs appels débouchent mathématiquement moins sur un entretien de qualité.

Au-delà de la production d'enquêtes, la PME se positionne en conseil, en amont, mais aussi en aval de toute démarche. Dans ce contexte, Cohda à l'instar de toute la filière, se mobilise pour défendre ses positions et affirmer son aversion pour les démarches commerciales abusives.

Dans ce contexte, la raison d'être de l'entreprise prend toute sa dimension : « écouter la Société pour éclairer et guider les décideurs avec conviction par notre façon de choisir et de conduire nos projets, pour contribuer à la transformation de tous et répondre aux enjeux de demain ».

Le 3ème institut d'études français « société à mission »

Après avoir initié la démarche en 2022 avec l'ensemble des collaborateurs, COHDA devient société à mission. 4 piliers guident cette démarche :

- être acteur de la concertation et impulser la coopération pour mener les études et le changement ;
- offrir aux collaborateurs un cadre favorisant le bien-être au travail ;
- contribuer au dynamisme du territoire et à l'inclusion sociale ;
- cultiver la sobriété et minimiser l'impact environnemental de son activité.

Prochaines étapes pour les équipes : sélectionner un comité de mission externe, définir une feuille de route, mesurer les indicateurs, former et sensibiliser l'ensemble des collaborateurs à ce nouveau statut.

A propos de Cohda: Créé en 2011, COHDA institut d'études marketing indépendant (CA de 1,9 M euros), réalise des études quantitatives ad hoc et barométriques pour le compte d'acteurs publics ou privés, en France principalement et à l'international plus ponctuellement, auprès de publics BtoB et BtoC: étude de satisfaction, d'image, d'usages et de comportements, d'évaluation des politiques publiques, concertation citoyenne, Etude collaborateurs (QVT, RPS), enquêtes "mystère".

Restez en veille sur les actualités économiques locales : https://boutique.lepetiteconomiste.com

Notes

[1] Loi Naegelen (applicable depuis le 1er juillet 2023) contre la fraude et les abus ayant pour objectif de limiter les nuisances des personnes recevant des appels non sollicités.